

Publics concernés :

Personnel de collectivités ou d'entreprise devant recevoir l'instruction nécessaire pour réaliser en sécurité des travaux sur la voie publique lors de chantier

Conditions d'accès :

Connaissance de l'entreprise et de son activité

Objectifs pédagogiques :

Connaissance des risques liés aux activités de chantier et d'intervention sur la voie publique.

Etre capable de réaliser un balisage de chantier lors de travaux sur la voie publique.

Moyens pédagogiques :

Supports théoriques sur vidéoprojecteur.

Démonstrations par le formateur

Exercices d'apprentissage de chaque stagiaire

Documents remis :

Livret de l'apprenant.

Attestation de formation nominative.

Conditions de réalisation :

Durée : 7 heures de face à face pédagogique

Intervenant : Formateur spécialisé en sécurité du travail

Responsable pédagogique : Directeur du centre de formation / Dirigeant spécialisé

Evaluation :

QCM d'évaluation sur les connaissances acquises lors du stage – Correction et synthèse en commun – Exercices pratiques

Tarifs :

Formation réalisée en inter-entreprise ou en intra-entreprise. Consulter notre grille tarifaire. Devis sur simple demande.

Accessibilité :



Déficience motrice



Déficience motrice (amputation)



Allergies



Maladies invalidantes



Maladies cardio-vasculaires



Déficience auditive



Déficience visuelle



Personne à mobilité réduite

Prenez contact avec le référent handicap du centre qui étudiera votre situation et les possibilités d'accès.

Programme détaillé :

THEORIE

→ Prévention

- Les accidents de travail sur la voie publique / statistiques.
- Dispositions réglementaires, rôles et responsabilités.
- Les partenaires de la prévention.
- Que faire en cas d'accident ?

→ La signalisation

- La signalisation des personnes.
- Principes généraux de la signalisation.
- Les catégories de dispositifs

→ Pose et implantation de la signalisation

- Les chantiers fixes
- Les chantiers mobiles
- Les chantiers en milieu rural
- La signalisation de nuit.
- Les déviations de circulation
- La signalisation des véhicules
- Les gestes de manœuvre

PRATIQUE

→ Application des principes généraux de la mise en œuvre de la signalisation temporaire

→ Processus d'intervention et réalisation de différentes signalisations

→ Exercices pratiques

La partie pratique se déroule en extérieur sur une zone mise à disposition soit par la collectivité (idéalement une voie publique fermée à la circulation) ou le centre de formation.

Le matériel de signalisation doit être mis à disposition par la collectivité afin de réaliser les exercices en lien avec les tâches effectuées par les agents au quotidien.